

CHALLENGE MTB'TOUR

SAISON 2026



RÈGLEMENT

SOMMAIRE

Préambule.....	3
Article 1: Calendrier 2026.....	3
La Lozérienne.....	3
Roc Laissagais.....	4
Ultra Raid Gerardmer.....	4
Transmaurienne Vanoise.....	4
Article 2 : Le Challenge.....	4
Article 3 : Les catégories.....	5
Epreuves VTT	5
Epreuves VTTAE.....	6
Article 4 : Les classements généraux.....	6
Article 5 : Grilles de points.....	7
Article 6 : Coefficient des épreuves.....	8
Article 8 : Classement par équipe.....	9
Article 9 : Inscriptions	9
Article 10 : Vélos à assistance électrique.....	9
Article 11 : Droit à l'image.....	11
ANNEXE 1 – Grilles de points.....	12

Préambule

Le MTB'Tour est la déclinaison des épreuves VTT du Cycling Challenge organisé par l'agence LVO.

Le label MTB'Tour né en 2024 rassemble des évènements VTT français ayant des valeurs communes.

Depuis 2025, le MTB'Tour est devenu un challenge national qui regroupe des épreuves VTT chronométrées comportant la mesure de performance individuelle et l'édition d'un classement.

Le MTB'Tour est un circuit privé, non affilié à une fédération, mais qui inclut des épreuves labelisées FFC et UCI.

Le challenge est ouvert à tous les pratiquants VTT, licenciés ou non licenciés, français ou étrangers à partir de 15 ans.

Les étapes qui composent le calendrier peuvent également proposer des formules qui ne sont pas prises en compte pour le classement MTB'Tour telles que des formules randonnées, des formules pour les enfants ou des épreuves d'autres disciplines (gravel, cyclo, trail...).

Tout participant à l'une des manches du Challenge MTB'Tour reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses dans son intégralité.

Article 1 : Calendrier 2026

Le challenge MTB'Tour est un ensemble d'épreuves inscrites au programme des évènements cités ci-après.

Chaque épreuve du calendrier disposera de son propre règlement en supplément du règlement du MTB'Tour. Le règlement de chaque épreuve prévaudra sur le règlement du MTB'Tour pour toutes les règles qui ne concerneront pas le challenge même. Tout participant souhaitant paraître au classement du challenge MTB'Tour s'engage à l'avoir lu et accepté lors de son inscription.

La Lozérienne

Dates : 07 au 10 mai 2026

Nombre de jours d'épreuves : 3 jours

Localisation : St Germain-du-Teil/La Canourgue, Lozère

Organisateur : Outdoor Sport Organisation

Site internet : <https://www.lozerienne.com/>

Ouverture des inscriptions : 21 décembre 2025

Plateforme d'inscription : <https://in.njuko.com/lozerienne-2026>

Roc Laissagais

Dates : 23 et 24 mai 2026

Nombre de jours d'épreuve : 1 jour

Localisation : Laissac, Aveyron

Organisateur : Vélo Club Laissac

Site internet : <https://www.roclaissagais.com/>

Ouverture des inscriptions : 23 novembre 2025

Plateforme d'inscription : <https://in.njuko.com/roc-laissagais-2026?currentPage=select-competition>

Ultra Raid Gerardmer

Dates : 19 au 21 juin 2026

Nombre de jours d'épreuves : 3 jours

Localisation : Gérardmer, Vosges

Organisateur : Ultra Raid ASBL

Site internet : <https://www.ultra-raid-gerardmer.com/>

Ouverture des inscriptions : 1^{er} novembre 2025

Plateforme d'inscription : <https://in.njuko.com/ultra-raid-gerardmer-2026?currentPage=select-competition>

Transmaurienne Vanoise

Dates : 12 au 18 juillet 2026

Nombre de jours d'épreuves : 5 jours

Localisation : Aussois et Val Cenis, Savoie ;

Organisateur : LVO & Outdoor Sport Organisation

Site internet : <http://www.transmaurienne-vanoise.com/>

Ouverture des inscriptions : 12 novembre 2025

Plateforme d'inscription : <https://in.njuko.com/transmaurienne-vanoise-2026?currentPage=select-competition>

Article 2 : Le Challenge

Le challenge **MTB'Tour** est un ensemble d'épreuves de VTT cross-country Marathon (XCM ou XCMS). Le challenge prévoit sur chacun des évènements du calendrier des épreuves en VTT musculaire et en VTT à assistance électrique (VTTAE) afin d'établir des classements distincts.

Pour le classement VTT, les formules permettant de cumuler des points au classement général de la saison 2026 sont les suivantes :

- **La Lozérienne** : Formule 3 jours chrono – Grand et petit parcours
- **Roc Laissagais** : Roc Laissagais 30km, Roc Laissagais 50km et Marathon 80km ;
- **Ultra Raid Gerardmer** : Ultra 3000, Ultra 4000 et Ultra 5000
- **Transmaurienne Vanoise** : Mode Compétition 5 jours - Parcours 6000 et parcours 9000 ;

Pour le classement VTTAE, les épreuves de la saison 2026 sont les suivantes :

- **La Lozérienne** : Formule 3 jours Chrono VTTAE – Petit parcours ;
- **Roc Laissagais** : Roc Marathon 50km ;
- **Ultra Raid Gerardmer** : Ultra 4000 ;
- **Transmaurienne Vanoise** : Mode Compétition 5 jours – Parcours 6000 / EDF E-Race ;

Le classement général scratch de chacune de ces épreuves permettra l'attribution des points au classement MTB'Tour (VTT ou VTTAE).

Article 3 : Les catégories

Les catégories du Challenge MTB'Tour 2026 sont basées sur la réglementation nationale et internationale FFC/UCI.

Les catégories de coureurs sont déterminées soit :

- par l'âge des pratiquants, lequel est défini par la différence entre l'année de l'épreuve et l'année de naissance du coureur,
- par la catégorie indiquée sur la licence sportive de l'année en cours,
- par la catégorie choisie lors de l'inscription à la première épreuve du challenge 2026.

L'âge minimal requis pour concourir au Challenge est de 15 ans pour les épreuves VTT et 19 ans pour les épreuves VTTAE.

Les catégories du Challenge classement général sont celles citées ci-dessous.

Le changement de catégorie n'est pas permis pendant la saison.

Epreuves VTT

Catégories Homme :

- Cadet / U17	15 et 16 ans	(2011 & 2010)
- Junior / U19	17 et 18 ans	(2009 & 2008)
- Espoir / U23	19 à 22 ans	(2007 à 2004)
- Elite* Homme	19 ans et +	(2007 et avant)
- Senior Homme	23 à 34 ans	(2003 à 1992)
- Master 35	35 à 39 ans	(1991 à 1987)
- Master 40	40 à 49 ans	(1986 à 1977)
- Master 50	50 ans et +	(1976 et avant)

Les catégories U17 et U19 devront impérativement s'inscrire à la formule qui correspond à leur catégorie. Les catégories supérieurs pourront choisir les parcours de leur choix selon leur souhait de gain de points potentiels (voir grilles de points).

Catégories Femme :

- Cadet / U17	15 et 16 ans	(2011 & 2010)
- Junior / U19	17 et 18 ans	(2009 & 2008)
- Espoir / U23	19 à 22 ans	(2007 à 2004)
- Elite* Femme	19 ans et +	(2007 et avant)
- Senior Femme	23 à 34 ans	(2003 à 1992)
- Faster	35 ans et +	(1991 et avant)

Catégorie Handisport :

- Mixte	19 ans et +	(2007 et avant)
---------	-------------	-----------------

Élite* :

- Sont définis comme Élite les participants licenciés UCI Élite et/ou ayant des points au classement UCI XC Marathon et UCI XC Olympique durant l'année en cours ;
- Sont intégrés dans cette catégorie les licenciés FFC disposant d'une licence FFC Compétition (Open ou Access) et ayant indiqué leur souhait de prétendre aux points UCI Elite sur les courses UCI du calendrier,

Epreuves VTTAE

Catégories :

- Hommes	19 ans et +	(2007 et avant)
- Femmes	19 ans et +	(s2007 et avant)

Article 4 : Les classements généraux

Deux classements distincts sont prévus pour la saison 2026 :

- Classement général VTT
- Classement général VTTAE

Chaque participant qui participe à l'une des épreuves citées dans l'article 2 figurera au classement général provisoire du challenge MTB'Tour 2026.

Les classements généraux seront mis à jour après chacune des épreuves dans les 48h suivants la fin de l'épreuve. Ils seront disponibles sur le site internet du Cycling Challenge dans la rubrique Résultats du MTB'Tour.

A l'issue de la saison, les 3 meilleurs résultats de chaque participant aux épreuves de l'année en cours permettront d'établir les classements généraux du Challenge.

La présence à la remise de prix de la manche finale est obligatoire pour percevoir son lot et/ou trophée.

A l'issue de la saison, la remise des prix finale récompensera les catégories et vainqueurs suivants :

- ✓ Les 5 premières femmes du classement général scratch VTT ;
- ✓ Les 5 premiers hommes du classement général scratch VTT ;

- ✓ Les 3 premières femmes du classement général scratch VTTAE ;
- ✓ Les 3 premiers hommes du classement général scratch VTTAE ;
- ✓ Le/la premier(e) de chaque catégorie.
- ✓ La première équipe du classement par équipe

Le classement général scratch VTT récompensera le top 10 hommes et femmes avec 10 000 € de prize money.

La répartition des récompenses financières s'effectuera comme suit :

Position	Top 10 Hommes	Top 10 Femmes
1 ^{er}	1 200 €	1 200 €
2 ^{ème}	1 000 €	1 000 €
3 ^{ème}	800 €	800 €
4 ^{ème}	600 €	600 €
5 ^{ème}	400 €	400 €
6 ^{ème}	300 €	300 €
7 ^{ème}	250 €	250 €
8 ^{ème}	200 €	200 €
9 ^{ème}	150 €	150 €
10 ^{ème}	100 €	100 €
TOTAUX	5 000 €	5 000 €

Le paiement du prize money s'effectuera : par virement à l'issu de la manche finale.

Pour être récompensé lors de la remise des prix finale, il faudra être classé à au moins 2 manches et être présent lors de cette remise des prix.

Article 5 : Grilles de points

Sur chacune des épreuves du Challenge et selon l'épreuve choisie, des points seront attribués aux participants selon leur résultat au classement scratch de la dite épreuve.

Dans le cas où la manche propose plusieurs formules (grand, moyen et petit parcours), une grille de points par épreuve sera appliquée afin d'attribuer des points à chaque participant au classement général du Challenge MTB'Tour..

Ainsi, 3 grilles de points distinctes peuvent être proposées pour une même manche du challenge selon le nombre de formules proposées :

- Grille 1: répartition des points pour les participants aux grands parcours ;
- Grille 2 : répartition des points pour les participants aux moyens parcours et les compétitions VTTAE ;
- Grille 3 : répartition des points pour les participants aux petits parcours.

La répartition des points s'effectue sur la base du classement scratch de chacun des parcours.

Détail des grilles de points associées aux formules de chacune des étapes :

Lozérienne :

- Grand parcours (3 jours) : Grille 1
- Petit parcours (3 jours) : Grille 2

Roc Laissagais :

- Roc Laissagais 30km : Grille 3
- Roc Laissagais 50km : Grille 2
- Roc Marathon 84km : Grille 1

Ultra Raid Gérardmer :

- Ultra 3000 (3 jours) : Grille 3
- Ultra 4000 (3 jours) : Grille 2
- Ultra 5000 (3 jours) : Grille 1

Transmaurienne Vanoise :

- Parcours 9000 (5 jours) : Grille 1
- Parcours 6000 (5 jours) : Grille 2

Les grilles de points sont publiées en annexe 1 du règlement.

Article 6 : Coefficient des épreuves

Chaque manche du Challenge MTB'Tour se compose d'une ou plusieurs journées. Selon le nombre de journée qui compose chaque manche, un coefficient sera appliqué aux points gagnés sur cette épreuve.

➤ Épreuve d' 1 jour :	coefficient 1,00	<i>Roc Laissagais</i>
➤ Épreuve de 2 à 3 jours :	coefficient 1,10	<i>Lozérienne VTT</i>
➤ Épreuve de 4 jours et + :	coefficient 1,20	<i>Transmaurienne</i>

En cas de modification de l'épreuve (parcours et nombre de étapes), le coefficient de l'épreuve restera le même pour la saison.

Récapitulatif des coefficients par manche :

• La Lozérienne :	1,10
• Roc Laissagais :	1,00
• Ultra Raid Gerardmer :	1,10
• Transmaurienne Vanoise :	1,20

Exemple 1

Un participant termine 10^{ème} au classement général scratch du parcours 4000 de l'Ultra Raid Gérardmer = Grille de points n°2 : 10^{ème} place = 435 points

L'Ultra Raid Gérardmer dispose d'un coefficient de 1,10 puisque la formule se déroule sur 3 jours.

Il faut donc multiplier les points gagnés par 1,10 soit 435 points x 1,10 = 479 points

Le participant marquera donc 479 points au classement général du MTB'Tour.

Exemple 2

Un participant termine 67^{ème} au classement scratch du parcours 9000 de la Transmaurienne Vanoise = Grille de points n°1 : 67^{ème} place = 451 points

La Transmaurienne Vanoise dispose d'un coefficient de 1,20 puisque la formule se déroule sur 5 jours.

Il faut donc multiplier les points gagnés par 1,20 soit 451 points x 1,20 = 541 points

Le participant marquera donc 541 points au classement général du MTB'Tour.

Article 8 : Classement par équipe

Un Classement Equipe sera mis en place sur le Challenge MTB'Tour 2026 pour le classement général VTT.

Pour cumuler des points au classement, une équipe doit se composer d'au moins 2 participants sur une même manche.

Après chaque manche du Challenge, le classement sera mis à jour en additionnant les points des 4 meilleurs membres de la même équipe. Ces 4 membres peuvent être différentes sur chaque manche. Si l'équipe est représentée par plus de 4 personnes dans les classements de l'épreuve, seuls les 4 meilleurs résultats de cette équipe seront pris en compte dans le classement par équipe. Il n'y aura pas de récompense équipe sur les différentes épreuves mais uniquement une récompense à la suite de la manche finale.

NB : Attention de saisir correctement le nom de l'équipe lors du formulaire d'inscription de chaque participant afin d'identifier clairement les participants d'une même équipe.

Article 9 : Inscriptions

L'inscription aux épreuves s'effectue sur le site internet de chaque évènement de la tournée MTB'Tour.

- ✓ La Lozérienne : www.lozerienne.com
- ✓ Roc Laissagais : www.roclaissagais.com
- ✓ Ultra Raid Gérardmer : www.ultra-raid-gerardmer.com
- ✓ Transmaurienne Vanoise : www.transmaurienne-vanoise.com

À partir d'une inscription à une manche du MTB'Tour, profitez de **-15% de réduction sur l'inscription à une autre manche de la saison**. Cette offre est renouvelable à chaque inscription.

La réduction s'applique à toutes les catégories et formules proposées par chaque manche et n'est pas limité aux catégories du Challenge MTB'Tour.

Article 10 : Vélos à assistance électrique

Chaque manche du MTB'Tour propose une épreuve ouverte au VTTE. Afin d'assurer une équité entre tous les participants des épreuves de VTTE, l'organisation a fixé les règles qui encadrent la puissance et la capacité autorisé sur la challenge.

Les règles définies ci-dessous s'appuie sur la réglementation nationale et internationale en terme de spécificité des vélos électriques (FFC/UCI).

Un participant utilisant un vélo ne répondant pas aux caractéristiques techniques ci-dessous se verra mis hors-course et retiré du classement de l'épreuve ainsi que du classement général du challenge MTB'Tour avec la mention DSQ.

- **Définition**

Le Vélo à Assistance Électrique doit être un cycle à pédalage assisté par un moteur auxiliaire électrique n'envoyant son énergie au moteur que pour amplifier, de manière proportionnelle à la force du pilote, le mouvement du pédalier. Il s'agit donc là d'une assistance discrète et limitée ne dénaturant pas la fonction première du vélo. Ce dispositif est homologué pour que l'assistance électrique se neutralise à partir de 25 km/h (à plus ou moins 5 %), ou plus tôt, si le cycliste arrête de pédaler.

- **Homologation**

Le vélo à assistance électrique doit être présenté avec un certificat de conformité – homologation aux normes de sécurité exigées et notamment la norme NF EN 15194. La taille de la roue arrière, l'autonomie de la batterie, le tableau de bord/console et les réglages du moteur doivent être conformes au montage en série figurant sur le catalogue constructeur. Le capteur de vitesse d'origine ne doit pas être modifié et doit correspondre à un aimant en mouvement sur la roue et solidaire de celle-ci.

Il est autorisé d'avoir une assistance au démarrage sans avoir recours au pédalage, mais ne devant pas excéder 6km/h. Les kits de débridage, ainsi que les vélos électrisés à l'aide d'un kit sont interdits. L'assistance doit se couper lorsque le cycliste cesse de pédaler vers l'avant. La distance de coupure ne doit pas dépasser deux mètres.

Dans le cas où le certificat d'homologation ne peut être présenté ou en cas de doute, l'organisation se réserve le droit d'interdire le départ à un concurrent.

- **Batterie**

La capacité embarquée maximale de la batterie correspond au montage de série figurant sur le catalogue constructeur (vérification contrôle technique). La batterie doit avoir un poids maximal de 4,5kg et doit être conforme à la norme UN3480.

Pour la saison 2026, il est admis que les vélos à assistance électrique sont équipés majoritairement de batteries délivrant 750Wh maximum. La capacité embarquée maximale de la batterie correspond au montage de série figurant sur le catalogue constructeur (vérification contrôle technique). Les modèles équipés de batteries ayant des capacités supérieures à 750Wh seront partiellement chargées afin de respecter l'égalité entre concurrents. Les extensions de batterie ne sont pas autorisées et recours à une batterie additionnelle ou un changement de batterie pendant les épreuves ne sont pas autorisées. Les arbitres pourront, s'ils le souhaitent, mettre en place des procédures de contrôle et de vérification au départ et à l'arrivée de chaque épreuve.

- **Commande**

Seule la commande de « marche au pas » est autorisée. Toute autre commande (poignée d'accélération tournante, d'un bouton, gâchette, etc...) qui permettrait au moteur de fonctionner seul (donc sans pédalage), ne rentre pas dans la catégorie des vélos à assistance électrique et sera donc interdite.

Article 11 : Droit à l'image

Par sa participation au MTB'Tour, chaque concurrent autorise expressément l'organisateur ou ses ayants droit à utiliser, faire utiliser, reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive en vue de toute exploitation directe, indirecte ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

ANNEXE 1 – Grilles de points

- Grille de points n°1 (grands parcours)

Pos.	Points	Pos.	Points	Pos.	Points	Pos.	Points	Pos.	Points	Pos.	Points	Pos.	Points
1er	650	26e	537	51e	483	76e	433	101er	384	126e	350	151e	325
2e	640	27e	534	52e	481	77e	431	102e	383	127e	349	152e	324
3e	630	28e	531	53e	479	78e	429	103e	382	128e	348	153e	323
4e	620	29e	528	54e	477	79e	427	104e	381	129e	347	154e	322
5e	610	30e	525	55e	475	80e	425	105e	380	130e	346	155e	321
6e	605	31er	523	56e	473	81er	423	106e	379	131er	345	156e	320
7e	600	32e	521	57e	471	82e	421	107e	378	132e	344	157e	319
8e	595	33e	519	58e	469	83e	419	108e	377	133e	343	158e	318
9e	590	34e	517	59e	467	84e	417	109e	376	134e	342	159e	317
10e	585	35e	515	60e	465	85e	415	110e	375	135e	341	160e	316
11e	582	36e	513	61e	463	86e	413	111e	374	136e	340	...	-1 point
12e	579	37e	511	62e	461	87e	411	112e	373	137e	339	464e	12
13e	576	38e	509	63e	459	88e	409	113e	372	138e	338	465e	11
14e	573	39e	507	64e	457	89e	407	114e	371	139e	337	466e	10
15e	570	40e	505	65e	455	90e	405	115e	370	140e	336	467e	10
16e	567	41e	503	66e	453	91er	403	116e	369	141e	335	468e	10
17e	564	42e	501	67e	451	92e	401	117e	368	142e	334	469e	10
18e	561	43e	499	68e	449	93e	399	118e	367	143e	333	470e	10
19e	558	44e	497	69e	447	94e	397	119e	366	144e	332	471er	10
20e	555	45e	495	70e	445	95e	395	120e	365	145e	331	472e	10
21er	552	46e	493	71e	443	96e	393	121e	364	146e	330	473e	10
22e	549	47e	491	72e	441	97e	391	122e	363	147e	329	474e	10
23e	546	48e	489	73e	439	98e	389	123e	362	148e	328	475e	10
24e	543	49e	487	74e	437	99e	387	124e	361	149e	327	...	10
25e	540	50e	485	75e	435	100e	385	125e	360	150e	326	DNF	1

- Grille de points n°2 (petits ou moyens parcours et formule VTTAE)

Pos.	Points	Pos.	Points	Pos.	Points	Pos.	Points	Pos.	Points	Pos.	Points	Pos.	Points
1er	500	26e	387	51e	332	76e	282	101er	234	126e	209	151e	184
2e	490	27e	384	52e	330	77e	280	102e	233	127e	208	152e	183
3e	480	28e	381	53e	328	78e	278	103e	232	128e	207	153e	182
4e	470	29e	378	54e	326	79e	276	104e	231	129e	206	154e	181
5e	460	30e	375	55e	324	80e	274	105e	230	130e	205	155e	180
6e	455	31e	373	56e	322	81er	272	106e	229	131er	204	156e	179
7e	450	32e	371	57e	320	82e	270	107e	228	132e	203	157e	178
8e	445	33e	369	58e	318	83e	268	108e	227	133e	202	158e	177
9e	440	34e	367	59e	316	84e	266	109e	226	134e	201	159e	176
10e	435	35e	365	60e	314	85e	264	110e	225	135e	200	160e	175
11e	432	36e	363	61e	312	86e	262	111e	224	136e	199	...	-1 point
12e	429	37e	361	62e	310	87e	260	112e	223	137e	198	323e	12

13e	426	38e	359	63e	308	88e	258	113e	222	138e	197	324e	11
14e	423	39e	357	64e	306	89e	256	114e	221	139e	196	325e	10
15e	420	40e	355	65e	304	90e	254	115e	220	140e	195	326e	10
16e	417	41e	353	66e	302	91er	252	116e	219	141e	194	327e	10
17e	414	42e	351	67e	300	92e	250	117e	218	142e	193	328e	10
18e	411	43e	349	68e	298	93e	248	118e	217	143e	192	329e	10
19e	408	44e	347	69e	296	94e	246	119e	216	144e	191	330e	10
20e	405	45e	345	70e	294	95e	244	120e	215	145e	190	331er	10
21er	402	46e	343	71e	292	96e	242	121e	214	146e	189	332e	10
22e	399	47e	341	72e	290	97e	240	122e	213	147e	188	333e	10
23e	396	48e	339	73e	288	98e	238	123e	212	148e	187	334e	10
24e	393	49e	337	74e	286	99e	236	124e	211	149e	186	...	10
25e	390	50e	335	75e	284	100e	235	125e	210	150e	185	DNF	1

- Grille de points n°3 (petits parcours)

Pos.	Points	Pos.	Points	Pos.	Points	Pos.	Points	Pos.	Points	Pos.	Points	Pos.	Points
1er	350	26e	237	51e	183	76e	133	101er	84	126e	59	151e	34
2e	340	27e	234	52e	181	77e	131	102e	83	127e	58	152e	33
3e	330	28e	231	53e	179	78e	129	103e	82	128e	57	153e	32
4e	320	29e	228	54e	177	79e	127	104e	81	129e	56	154e	31
5e	310	30e	225	55e	175	80e	125	105e	80	130e	55	155e	30
6e	305	31e	223	56e	173	81er	123	106e	79	131er	54	...	-1 point
7e	300	32e	221	57e	171	82e	121	107e	78	132e	53	165e	20
8e	295	33e	219	58e	169	83e	119	108e	77	133e	52	166e	19
9e	290	34e	217	59e	167	84e	117	109e	76	134e	51	167e	18
10e	285	35e	215	60e	165	85e	115	110e	75	135e	50	168e	17
11e	282	36e	213	61e	163	86e	113	111e	74	136e	49	169e	16
12e	279	37e	211	62e	161	87e	111	112e	73	137e	48	170e	15
13e	276	38e	209	63e	159	88e	109	113e	72	138e	47	171e	14
14e	273	39e	207	64e	157	89e	107	114e	71	139e	46	172e	13
15e	270	40e	205	65e	155	90e	105	115e	70	140e	45	173e	12
16e	267	41e	203	66e	153	91er	103	116e	69	141e	44	174e	11
17e	264	42e	201	67e	151	92e	101	117e	68	142e	43	175e	10
18e	261	43e	199	68e	149	93e	99	118e	67	143e	42	176e	10
19e	258	44e	197	69e	147	94e	97	119e	66	144e	41	177e	10
20e	255	45e	195	70e	145	95e	95	120e	65	145e	40	178e	10
21er	252	46e	193	71e	143	96e	93	121e	64	146e	39	179e	10
22e	249	47e	191	72e	141	97e	91	122e	63	147e	38	180e	10
23e	246	48e	189	73e	139	98e	89	123e	62	148e	37	181e	10
24e	243	49e	187	74e	137	99e	87	124e	61	149e	36	...	10
25e	240	50e	185	75e	135	100e	85	125e	60	150e	35	DNF	1